

Le logiciel libre : une alternative « anarchiste » ?

Commission informatique de la CNT

Table des matières

1. – Historique	3
2. – Mode de production du « logiciel libre »	3
3. – Enjeux sur l’émancipation de l’utilisateur	4
4. – Remise en cause de la propriété intellectuelle	6
5. – Incorporation du logiciel libre dans une logique commerciale	7
6. – Conclusion : ce n’est pas demain le grand soir	8
Annexe pratique : faut-il s’équiper sous Linux ?	8

Avec le succès des logiciels libres, la presse « branchée » s'est emparée d'un nouveau scoop : une horde de hackers « anarchistes » (dixit certains magazines) peut mettre en péril les world-companies centrées sur l'édition du logiciel comme Microsoft. Et en effet, le fait que ces logiciels, développés en quelques années avec une logique *non*-commerciale, *anti*-hiérarchique et *anti*-propriétaire, puissent être technologiquement très supérieurs à des produits commerciaux classiques est une forte remise en cause des « lois du marchés » actuelles : propriété intellectuelle, secret commercial et management ... En outre, leur caractère « gratuit » (par Internet, ou par des copains qui ont déjà le CD) et surtout « libre » (personne ne peut prétendre avoir des droits d'auteurs ou autres dessus, et les textes des programmes sont accessibles par tous) peut permettre aux utilisateurs de ne plus être dans l'état de consommateur soumis, imposé par Microsoft & co. Au contraire, les utilisateurs ont désormais la possibilité de modifier les logiciels pour leurs besoins personnels, et d'en faire profiter le reste du monde. Ceci pourrait bien influencer sur un avenir qui dans ce domaine s'annonçait plutôt totalitaire. Néanmoins, cette communauté de « hackers »¹ (composée de chercheurs universitaires ou de bénévoles passionnés à travers le monde) n'a pas d'ambition révolutionnaire, et est tout à fait prête à s'accommoder au capitalisme, si celui-ci s'adapte à elle.

1. — Historique

La production informatique mondiale a essentiellement trois origines : militaire, commerciale et « indépendante ». Cette dernière est due à des universitaires (relativement libres de l'orientation de leurs recherches) et des informaticiens passionnés indépendants (« hackers »), qui développent par plaisir ou pour la gloire. Historiquement, beaucoup de grandes avancées de l'informatique (comme Internet, Unix, le langage Ada, ...) ont comme origine des vastes projets du gouvernement américain (ou de l'armée américaine) qui n'arrivent pas à terme à cause de leur démesure, ont été laissés comme « jouets » à des universitaires. Mais, depuis quelques années des grandes entreprises commerciales (IBM, Intel, Microsoft, ...), qui ont la capacité de s'accaparer toutes les innovations, menacent d'asservir totalement l'informatique : un certain nombre de logiciels commerciaux risquent de devenir des « standards » incontournables.

En réaction, les « indépendants » en impulsant le projet GNU et de la Free Software Foundation (fondation pour le logiciel libre) ont développé leurs propres logiciels avec des copyrights (appelés avec humour « copyleft »²) qui permettent leur diffusion libre (et généralement gratuite), sans que quiconque ne puisse se les approprier. Et ces logiciels comme GNU-Linux ou Gimp concurrencent largement leur principaux « équivalents » commerciaux Windows-NT ou Photoshop. Par exemple, le serveur Web le plus utilisé dans le monde est un logiciel libre (nommé Apache).

2. — Mode de production du « logiciel libre »

Si un mode de production « alternatif »³ a pu se développer sur une large échelle dans l'édition du logiciel, cela tient au fait que le coût de copie et de distribution d'un logiciel (par opposition au matériel) est quasi-nul : n'importe quel particulier peut inventer un programme qui va se propager sur l'ensemble de la planète. C'était déjà vrai dans les années 80 (le coût de copie de logiciels se comptait en disquettes), mais c'est encore plus vrai depuis les années 90 avec l'avènement mondial d'Internet : n'importe qui peut mettre ses logiciels sur sa page Web, et n'importe qui d'autre peut le télécharger (au prix de la télécommunication). L'essentiel du coût de production d'un logiciel réside donc dans la matière grise qu'il a fallu mettre en activité pour le « développer » (c'est-à-dire l'écrire). Au contraire, même si les universitaires participent à l'innovation matérielle, leurs inventions ne peuvent être produites en masse que par des entreprises.

Ayant des liens profonds avec le monde universitaire, cette production « indépendante » est souvent publique et collective. Chacun peut regarder le texte des programmes et y apporter ses propres modifications. Unix, un

¹ A l'origine « hacker » signifie écrivain qui travaille dur, sans reconnaissance sociale (cf. « nègre » en français). A ne pas confondre avec « cracker » qui signifie « pirate ».

² Deux sens sont possibles : « copie laissée » ou « gauche de copie » par opposition au « droit de copie ».

³ cf. Eric S. Raymond. *The Cathedral and the Bazaar*.

système d'exploitation (logiciel qui permet de gérer un ordinateur) créé dans les années 70, pour fonctionner en réseau, en multi-tâches et multi-utilisateurs, est un bel exemple de ce type de production. Aussi, lorsque dans les années 80, AT&T (société américaine privée de télécommunications) s'approprie le copyright de ce logiciel, la communauté universitaire américaine est désemparée de se faire « voler » son bébé. Elle réagit en créant GNU (acronyme de « GNU is Not Unix »), un projet de continuer l'aventure Unix, en logiciel libre, c'est-à-dire protégé par la GPL (licence publique générale⁴) empêchant ainsi des individus de prendre contrôle d'un projet collectif de développement de logiciel.

Cette création collective de logiciel jusqu'alors cantonnée autour de grands centres universitaires (comme Berkeley ou le MIT) s'est étendue à l'ensemble du monde avec Internet. Des milliers de particuliers ont participé au développement de Linux, un système d'exploitation pour PC de type Unix, gratuit, mais qui dépasse largement son commercial et onéreux concurrent Windows-NT. Et même s'il manque encore (mais plus pour longtemps) d'applications *libres* de bureautiques (traitement de textes, tableur, ...) « grand public », il compte aujourd'hui des dizaines de millions d'utilisateurs dans le monde. Ainsi, le mode de développement même de Linux est une petite révolution dans le milieu. Il va à l'encontre des principes fondamentaux de l'organisation traditionnelle de la production : hiérarchie des décideurs jusqu'aux exécutants, secret commercial et propriété intellectuelle. En effet, n'importe qui peut développer son propre Linux dans le sens où il le désire. Mais, ce projet individuel ne peut prendre de l'envergure que si on parvient à convaincre le reste de la communauté de l'intérêt de ses idées. Pour cela, il faut communiquer...

La communication passe en général par les forums de discussions internet, et éventuellement le courrier électronique. Les participants de ces forums s'échangent des problèmes, des conseils, des solutions, ... : chacun participe suivant son temps et ses connaissances pour retirer des connaissances de ces forums en faisant partager les siennes.

Cette forme chaotique de communication est le coeur d'une des principales forces de Linux : sa grande évolutivité. Cela se traduit notamment par la fréquence élevée de ses mises à jour : jusqu'à plusieurs fois par semaine pour les versions instables (versions dans lesquelles ils restent pas mal d'erreurs), et de l'ordre d'une fois tous les deux mois pour les versions stables (versions utilisables par des utilisateurs novices). Traditionnellement, la fréquence des mises à jour se mesurent plutôt en année. Ce phénomène fait de GNU-Linux un système extrêmement fiable : étant donné le nombre de développeurs les erreurs sont détectées très rapidement, et elles sont presque aussitôt corrigées. Ainsi, les corrections du dernier bug du pentium (erreur matérielle au niveau du microprocesseur) étaient prêtes sous GNU-Linux quelques jours seulement après sa découverte.

La réussite de ce mode d'organisation tient au fait que la production du logiciel est hautement technique et évolue très rapidement. Un mode de production basé sur la compétition, la hiérarchie et le secret commercial est dans ce cadre nettement moins efficace qu'un mode de production basé sur la collaboration et la communication. En fait, c'est particulièrement évident pour la majeure partie des chercheurs universitaires, qui ont l'expérience qu'aucune recherche scientifique *fondamentale* de haut niveau n'est envisageable hors d'un cadre non-propriétaire (sans droits d'auteur) et ouvert (les recherches sont rendues publiques).

Le mode de développement du logiciel libre mérite donc sans doute le qualificatif d'« anarchiste ». Mais cet anarchisme est assez individualiste. Les individualités qui ont des projets se lancent de ans avec le mot d'ordre « qui m'aime me suive », et si effectivement ils sont suivis, ils deviennent dans la pratique assez incontournables dans les prises de décisions fondamentales. C'est le cas de Linux, projet lancé par un étudiant nommé Linus Torvald (Linux vient de « Linus Unix »). Bien sûr, rien n'empêche ceux qui seraient en désaccord avec ces « leaders charismatiques » du projet, de continuer celui-ci dans leur coin selon leur guise.

3. — Enjeux sur l'émancipation de l'utilisateur

Un autre aspect de la « révolution GNU-Linux » est la remise en question de l'utilisation du logiciel. En ayant le texte des programmes (et le droit juridique de les modifier), les utilisateurs ont désormais la possibilité de comprendre comment marche le système d'exploitation, et éventuellement d'aller modifier ce texte pour l'adapter

⁴ cf. FSF. *GNU General Public License (GPL)*.

à leurs besoins. Bien sûr, tous les utilisateurs n'ont peut-être pas le temps ni l'envie de devenir programmeur système, mais ils peuvent espérer avoir une plus grande indépendance vis-à-vis des développeurs du système. Par exemple, quand on est chez soi, on aime pouvoir bricoler un petit peu sans être plombier ou électricien. Ben là c'est pareil : on a la possibilité de bricoler ses logiciels sans être un « expert ». Et si on bricole souvent, on peut finir par devenir soi-même un « expert ».

Cela peut sembler peu de chose, mais cette possibilité est probablement ce qui fait la différence entre un monde technico-totalitaire, où les individus sont dépendants de quelques experts mondiaux qui protègent jalousement le secret de leur « magie », et un monde où la technique est au service des individus qui peuvent apprendre librement à la dominer.

Pour mesurer l'ampleur de cette ambivalence de l'informatique, à la fois outil de domination ou d'émancipation, on peut s'intéresser au rapport entre l'édition du logiciel et l'école. En effet, celle-ci peut justement soit servir à asservir les individus, soit leur apporter les connaissances et l'esprit critique qui en feront des êtres *plus* libres. Par exemple la « professionnalisation » de l'école, à la mode dans les ministères, qui vise en réalité à donner aux étudiants des connaissances immédiatement rentables pour le monde de l'industrie risque de former des individus ultra-spécialisés, moins capables de reconversion, et donc plus dépendants de l'entreprise dans laquelle ils ont du travail. Mais, pour les ministres, ce qui importe, c'est de soumettre l'éducation aux lois du marché : la marchandise étant la « qualification professionnelle » que l'on va vendre aux étudiants, comme aux entreprises à la recherche d'une main d'œuvre docile. L'éducation représente un énorme marché (voire LE marché du XXIème siècle). Et, le « passage aux nouvelles technologies » ou « la nécessité de combler le retard français » est un prétexte rêvé (par nos gouvernants) pour privatiser l'école. Bill Gates (chef de Microsoft, et « self made man » le plus riche du monde), qui est politiquement très proche de Tony Blair a déjà passé des accords avec les travaillistes pour équiper les 32.000 écoles britanniques (sans doute en échange de soutiens financiers pendant la campagne électorale).

En France, depuis mars 1998, Microsoft propose un « label Microsoft » aux établissements d'enseignements supérieurs qui le désire. Les conditions d'obtention de ce label sont les suivants : « la formation sur les produits Microsoft doit être dispensée sur la base des supports de cours Microsoft disponibles » (à 350 Frs HT par module et par élève), et « l'établissement doit répondre aux conditions de MICROSOFT CORPORATION, en matière de certification des instructeurs, d'installations et d'équipements des salles de cours ». En échange :

« Microsoft ne garantit pas que les supports de cours Microsoft sont aptes à répondre à des besoins ou des usages particuliers, ni qu'ils permettent d'atteindre des résultats déterminés ».⁵

En clair, pour obtenir ce label, il faut se soumettre totalement aux conditions financières, techniques et pédagogiques de Microsoft. Pourtant, dans la folle course à l'emploi, ce genre de label risque d'être un passage obligé pour les établissements du type IUT ou école d'ingénieur, dont les étudiants sont destinés à servir les entreprises.

Plus concrètement, à quoi va ressembler un cours Microsoft ? Cela va consister à apprendre à utiliser des logiciels Microsoft de bureautique ou de navigation à Internet. Autant de choses aussi peu enrichissantes que peu utiles : quand les élèves sortiront de l'école, les outils qu'ils auront utilisés en classe seront périmés depuis longtemps, et il leur faudra apprendre en utiliser de nouveaux. Maîtriser l'outil informatique ne se résume pas à connaître les détails et les astuces d'utilisation de tel ou tel logiciel. En particulier, il est important d'avoir une attitude critique vis-à-vis des logiciels et du matériel, pour mieux les utiliser, et éventuellement les modifier, en fonction de ses besoins. Mais, l'enjeu pour Microsoft n'est pas d'apprendre aux élèves à se former des jugements sur les outils informatiques ; au contraire, il s'agit de leur faire croire que les logiciels Microsoft sont merveilleux, et qu'en dehors d'eux, il n'y a rien.

Face à cela, les logiciels libres offrent une vraie alternative⁶ : les élèves pourront librement les copier pour les utiliser chez eux (la seule condition financière sera alors d'avoir un ordinateur), et les profs auront la possibilité

⁵ cf. Roberto Di Cosmo. *Piège dans le cyberspace*.

⁶ cf. Bernard Lang. *Contre la main mise sur la propriété intellectuelle, des logiciels libres à la disposition de tous*, Le Monde Diplomatique, janvier 1998.

de montrer ce qu'il y a derrière les petits boutons et les machins qui clignotent. Le fait que GNU-Linux soit une alternative crédible à leurs équivalents commerciaux a motivé en France la création de lobbies universitaires afin que l'éducation nationale utilise les logiciels libres pour s'équiper.⁷ Mais la partie est très loin d'être gagnée pour ces lobbies, Microsoft ayant une large avance auprès de la majeure partie des technocrates européens.

4. — Remise en cause de la propriété intellectuelle

En général, les logiciels sont, comme les oeuvres artistiques, protégés par le droit d'auteur, avec un « copyright ». Le fait que ce soit *la propriété littéraire et artistique*, plutôt que *la propriété industrielle*,⁸ qui s'applique, semble assez naturel, car un logiciel est un texte écrit dans un certain langage : c'est donc quelque chose de relativement « immatériel ». Ce « copyright » est caractérisé par une licence qui définit ce que l'auteur du logiciel exige de l'utilisateur : la licence est donc une sorte de contrat imposé par l'auteur, que l'utilisateur est plus ou moins obligé d'accepter lorsqu'il acquiert le logiciel.

La propriété intellectuelle est censée favoriser les inventions, en protégeant les voleurs d'idées. Ce concept peut sans doute être remis en cause pour lui-même, dans la mesure où toute idée en utilise beaucoup d'autres qui appartiennent au patrimoine de l'humanité, ne serait-ce que les mots qui permettent de la formuler : on est tous des voleurs d'idées. De plus, dans le cas du logiciel, la législation sur la propriété intellectuelle aboutit à une situation où l'utilisateur n'a pas de droit (droit de modifier le logiciel pour ses besoins, droit de choisir ses logiciels, ...), et où ses données sont prisonnières d'un format propriétaire, et donc du bon vouloir de la société qui possède ce format...⁹ C'est contre cette logique exacerbée de la propriété intellectuelle, que les logiciels libres se sont développés.

Néanmoins dans la pratique, le logiciel libre s'appuie lui aussi sur la législation concernant le droit d'auteur pour se protéger. En effet, dans les années 70, les logiciels libres comme Unix étaient dans le *domaine public*. Tout le monde pouvait donc les utiliser comme bon lui semblait. En particulier, les compagnies commerciales pouvaient étendre Unix de quelques fonctionnalités nouvelles et mettre une licence propriétaire sur le nouveau produit ainsi obtenu. Et c'est comme ça qu'Unix a fini par être volé en toute légalité par AT&T. Du coup, les logiciels libres sont désormais protégés par une licence. Dans celle-ci, les auteurs stipulent que quiconque a le droit de copier ou de modifier les programmes, y compris à des fins commerciales. Les seules restrictions (dans le cas de la GPL) portent sur le fait que les sources des programmes (modifiés) doivent être accessibles au public, et que les programmes modifiés doivent être mis sous la licence GPL. Ainsi, aucun programme sous GPL ne peut-être mis sous une licence propriétaire. Ces informaticiens ont donc réussi à « patcher »¹⁰ la loi sur le droit d'auteur de manière à le rendre inutilisable à leur endroit. Mais ce patch n'est pas d'une robustesse à toute épreuve.

D'abord, la législation n'est pas la même dans tous les pays. La GPL est par exemple un peu hors-la-loi en France, car elle dégage l'auteur de toute responsabilité vis-à-vis du produit qu'il fournit, ce qui est contraire à la législation française de protection des consommateurs.

Ensuite, le logiciel libre est menacé par une autre composante de la propriété intellectuelle : les brevets.¹¹ Le droit d'auteur concerne une oeuvre donnée (par exemple le texte source d'un programme), que l'auteur a signée (il n'y a pas de démarche administrative à faire). Au contraire, un *brevet* protège une idée ayant des applications industrielles, et nécessite une démarche administrative onéreuse. A l'origine, les brevets étaient censés n'être déposés que sur les idées réellement nouvelles et non-triviales. Mais, aux États-Unis et au Japon, les brevets sur les logiciels (plusieurs dizaines de milliers par an) sont le plus souvent des formules mathématiques ou des algorithmes relativement élémentaires. La fonction mathématique « ou exclusif » a ainsi été brevetée¹² pour son application dans les interfaces graphiques. Ainsi, pendant 20 ans, le possesseur de ce brevet pourra réclamer

⁷ cf. Association Francophone des Utilisateurs de Linux et des logiciels libres.

⁸ Ces deux types de propriétés sont des composantes de *la propriété intellectuelle*. (cf. Bernard Lang. *Contre la main mise sur la propriété intellectuelle, des logiciels libres à la disposition de tous*, Le Monde Diplomatique, janvier 1998.)

⁹ cf. Roberto Di Cosmo. *Piège dans le cyberspace*.

¹⁰ « to patch » en anglais signifie rapiécer (comme dans patchwork). C'est un terme d'informatique qui veut dire modifier un programme existant, pour en changer le comportement.

¹¹ cf. Institut Nationale de la Propriété Industrielle.

¹² cf. Jean-Paul Smets-Solanes et Benoît Faucon. *Liberté, égalité, business*. Edispher, 1999.

des « royalties » à tout programmeur utilisant un « ou exclusif » dans une interface graphique (c'est la base, par exemple, pour faire clignoter le curseur à l'écran). Dans cette course aux brevets, seul les multinationales seront gagnantes, vu le prix du dépôt (100.000 Frs pour un brevet international) et de sa défense en cas de violation (250.000 Frs). Le logiciel libre qui a peu de moyens n'a aucune chance sur ce terrain.

En France et dans de nombreux pays européens, on ne peut pas déposer de brevets dans le domaine de l'édition du logiciel. Le logiciel libre peut donc s'appuyer pour exister sur le fait que les brevets déposés aux États-Unis ou Japon ne s'appliquent pas en Europe (de nombreux logiciels libres, comme Linux, sont d'ailleurs d'origine européenne). Mais la commission européenne a publié en 1997 un livre Vert,¹³ qui fait part de son projet d'aligner l'Europe sur la législation américaine en matière de brevets dans l'édition du logiciel. Ce projet qui prétend « favoriser l'innovation » est à rapprocher des projets de Claude Allègre qui visent à faire des centres de recherche publique (universités, instituts, ...) des « incubateurs d'entreprises ». La recherche publique est ainsi encouragée à « valoriser » ses découvertes en les cédant à des entreprises qui se chargeront de les faire fructifier et d'en empocher les bénéfices. Dans le cas du logiciel, cela aboutit à une situation, où le contribuable paye des chercheurs pour développer des prototypes de logiciels, et il devra re-payer ces logiciels aux entreprises qui seront chargées de sa commercialisation. Au contraire, dans un système où la recherche produit des logiciels libres, le contribuable ne paye qu'une fois ces logiciels.

En fait, le modèle du logiciel libre pourrait peut-être s'appliquer à d'autres productions de la recherche publique. Il y a donc là sans doute deux luttes à rapprocher : la lutte contre les brevets sur le logiciel, et la lutte contre la privatisation partielle de la recherche publique (c'est-à-dire, comme dans toute privatisation, la privatisation des profits et la nationalisation des coûts).

5. — Incorporation du logiciel libre dans une logique commerciale

Les partisans du logiciel libre ne sont pas anticapitalistes (certains sont même ultra-libéraux, voire libertariens). Ce sont en général des programmeurs, qui n'ont pas envie de voir le monde du logiciel soumis à quelques grandes multinationales. Même si à l'heure actuelle, leur pratique est essentiellement non-commerciale, ils ne sont pas hostiles à la logique commerciale, surtout si celle-ci peut briser l'hégémonie des éditeurs de logiciels propriétaires. Pour beaucoup, l'essentiel du combat est d'obliger les éditeurs de logiciel à faire des profits non pas sur la diffusion des logiciels, via le secret commercial et le flicage des utilisateurs, mais sur l'aide technique, la maintenance, l'« expertise », etc ...

Un bon exemple de cet état d'esprit est l'enthousiasme qu'a suscité au sein de la communauté l'annonce de la compagnie Netscape de rendre publique les sources de son navigateur Web. Mais c'est pour résister à la concurrence de Microsoft qui a incorporé son navigateur à son système d'exploitation, que Netscape a décidé au printemps dernier de faire suivre à son navigateur le même mode de développement que Linux. Netscape n'œuvre pas pour le bien-être de l'humanité, mais pour son propre profit : grâce à la « mise en liberté » de son navigateur, cette compagnie espère que celui-ci va survivre (il était fortement menacé) et qu'elle va pouvoir faire des profits sur les ventes de livres à propos du navigateur, ou les ventes de CD de ce navigateur (même si un logiciel est gratuit sur internet, on préfère parfois acheter le CD, car c'est plus simple à installer), ou sur les ventes de ses autres logiciels (elle profitera de la publicité du navigateur).

Cette stratégie commerciale de Netscape a fortement agité la communauté du logiciel libre, car certains voudraient maintenant faire de la publicité envers les éditeurs de logiciels commerciaux afin de les inciter à passer sous la bannière du logiciel libre. Par exemple, ils voudraient renommer le terme anglais du logiciel libre, « free software », qui est ambiguë, car « free » signifie à la fois libre et à la fois gratuit (ce qui évidemment a tendance à effrayer les marchands). Le nouveau terme serait « open source » qui signifie que le texte des programmes est public. Un point de polémique plus profond concerne le point de la GPL qui stipule que toute modification d'un programme sous GPL doit être sous GPL. Netscape était en effet gêné par ce point, car elle souhaitait continuer à développer des logiciels sous licence propriétaire utilisant une partie du navigateur. Elle a donc mis son navigateur sous une licence propre, qui ressemble à la GPL, hormis le fait qu'elle s'autorise à

¹³ cf. Commission européenne. *Livre Vert pour promouvoir l'innovation par le brevet.*

commercialiser, sous une autre licence, des programmes qui utilisent le navigateur.¹⁴ Les partisans de l'« open source » ont donc remis en cause cet aspect de la GPL, et favorisent l'apparition de licence qui laisse la possibilité à l'auteur d'un logiciel libre d'utiliser ce logiciel libre à des fins propriétaires.

Ceci dit, Internet garantit que les logiciels libres resteront une alternative à la logique commerciale. Ceux-ci pourront toujours être diffusés librement par quiconque qui le voudra bien. Il faut néanmoins qu'Internet, condition indispensable d'existence des logiciels libres, reste le « média » relativement libre qu'il est aujourd'hui. C'est pour cela, que certaines associations de promotion du logiciel libre, comme l'Association de Promotion de la Recherche en Informatique Libre,¹⁵ qui soutiennent aussi le développement d'un internet libre et non marchand (soutien à Altern, ...).

6. — Conclusion : ce n'est pas demain le grand soir

La communauté du logiciel libre a remis en cause la notion de propriété intellectuelle. Mais l'existence d'un moyen de communication, comme Internet, qui permet un contact direct entre individus aux quatre coins de la planète, a été déterminante. La GPL pourrait en fait s'étendre facilement à tout produit de l'intelligence humaine (oeuvre littéraire, musicale, multi-média, ...) qui est diffusable numériquement par Internet, court-circuitant ainsi les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Plus généralement, c'est le mode de production capitaliste classique dans le domaine qui est remis en cause. En prenant des principes contraires à ceux des capitalistes, la communauté du logiciel libre a été capable d'avoir une production d'une plus grande qualité technique.

Ceci dit, le logiciel libre n'est pas une révolution sociale. Le capitalisme peut tout à fait le récupérer et l'adapter, comme le montre l'« open-source ». Pire, grâce à un changement de législation sur la propriété intellectuelle, le logiciel libre pourrait disparaître.

Pour reprendre la conclusion de Jean-Paul Smets et Benoît Faucon¹⁶ :

« Il ne faut pas confondre copyleft (gauche de copie) et logiciel gauchiste. Le logiciel libre ne doit pas nourrir les mêmes illusions que l'Internet lors de son explosion du milieu des années 90, lorsque certains prophètes voyaient dans le réseau mondial un moyen de faire disparaître les conflits sociaux. Le logiciel libre ? Juste une goutte de tempérance dans la rudesse de l'économie de marché. »

Pour apporter une note un peu plus positive (en fait, d'après le ton de ce livre, cette conclusion est destinée à rassurer les lecteurs : le logiciel libre est compatible avec le libéralisme), l'expérience du logiciel libre est intéressante à deux points de vue. D'abord, elle montre que l'asservissement par les « Nouvelles Technologies » n'est pas une fatalité, et que la « révolution des télécommunications » ouvre des brèches dans le système capitaliste dans lesquelles il est possible de s'engouffrer. Ensuite, cette expérience montre que sur une production hautement technique, un comportement libertaire n'est pas utopique.

Annexe pratique : faut-il s'équiper sous Linux ?

Linux existe sur de nombreuses architectures (PC, Mac, ...). Un mécanisme de « dual boot » lui permet de plus de cohabiter avec un autre système d'exploitation (Windows, MacOS, ...) et de choisir au démarrage de l'ordinateur quel système on souhaite utiliser. Il faut pour cela avoir un peu de place sur son disque dur... De plus, sous Linux, on pourra accéder au système de fichiers de l'autre système de manière transparente. Si on pourra lire des documents (textes, images, ...) de l'autre système, on ne pourra pas en exécuter les applications (Word, Excel, ...). En fait, grâce à des émulateurs en cours de développement, ce sera peut-être possible dans un avenir plus ou moins proche.

Linux peut donc être installé sans frais sur son ordinateur personnel. On peut cependant avoir des problèmes pour faire reconnaître ses périphériques par Linux. En effet, les constructeurs ne développent en général pas les

¹⁴ cf. Netscape. *Netscape Public Licence*.

¹⁵ Deux sens sont possibles : « copie laissée » ou « gauche de copie » par opposition au « droit de copie ».

¹⁶ cf. Jean-Paul Smets-Solanes et Benoît Faucon. *Liberté, égalité, business*. Edispher, 1999.

« pilotes » (programmes qui permettent d'intégrer le périphérique dans le système d'exploitation) pour Linux. Ceux-ci sont donc développés par des bénévoles un peu partout dans le monde. Le problème est que parfois, les constructeurs refusent de rendre publique les informations qui permettraient de créer le pilote. Parmi les périphériques non supportés, on trouve aussi ceux de très bas de gammes (clones de grandes marques pas très réussis) ou ceux de très haut de gammes (matériel dernier cri sur lequel personne n'a eu le temps de plancher). Malgré tout, les périphériques « standards » sont en grande partie supportés sous Linux. Un autre aspect de Linux, est qu'il est très bien documenté, via notamment les « HOWTO » (« Comment faire ? »), documents *libres* (au même sens que les logiciels) qui expliquent comment réaliser certaines tâches précises, et que l'on trouve un peu partout (distributions Linux, Web...¹⁷). En particulier, avant de se lancer dans l'installation de Linux, il est recommandé de consulter le « Hardware-HOWTO » qui énumère les problèmes de compatibilités de matériels que l'on rencontre sous Linux.

Linux est un système qui offre une très grande configurabilité. Le problème est que les configurations offertes par les distributions de Linux sont en général trop pauvres pour être immédiatement utilisable par un « novice ». Il faut donc mettre la main à la pâte pour obtenir un environnement de travail « à la Windows ». Ceci dit, avec le temps, les distributions de Linux progressent de ce côté là.

Installer Linux, c'est bien beau, mais il faut encore savoir faire quoi avec. Il existe des logiciels de bureautiques (StarOffice, WordPerfect, ...) sous Linux, compatibles avec le monde Microsoft, mais ceux-ci sont propriétaires (mais gratuits pour l'instant dans le cadre d'une utilisation personnelle). À part ça, c'est un peu le désert du côté de ce type de logiciel. En effet, dans le monde universitaire le « traitement de texte » standard est TeX, qui ressemble plus à un langage de programmation qu'à un logiciel comme Word. Il n'y a aucun équivalent de XPress.

Il existe par contre des logiciels libres d'éditions graphiques comme Gimp (équivalent de Photoshop), de modélisation 3D, de gestion de serveurs Web...¹⁸ En fait, on trouve surtout sous Linux des outils pour développer et gérer des logiciels ou des systèmes informatiques. Mais c'est compréhensible, car à l'origine, c'est un système fait par des informaticiens, pour des informaticiens. D'ici quelques années, on peut cependant espérer que les utilisateurs « normaux » trouveront autant de logiciels intéressants que sous Windows ou Mac.

Finalement, pour une association (ou un syndicat), se mettre tout doucement à Linux, peut être intéressant. Cela permet d'avoir des ordinateurs destinés à la bureautique de base, très bons marchés, sans entorse à la loi (sans piratage). Linux est de plus très adapté pour gérer quelques ordinateurs utilisés par un grand nombre de personnes, en offrant notamment la possibilité de mettre ces ordinateurs en réseau : c'est-à-dire gagner en communicabilité interne, et réduire les coûts de matériels informatiques.

Pour un individu isolé, il faut être motivé pour s'équiper sous Linux : motivé par la curiosité, ou la volonté de s'émanciper de l'informatique propriétaire. Si on n'est pas prêt à investir de son temps dans Linux, ce n'est, *pour l'instant*, pas intéressant de se lancer dans son installation. Dans ce cas, on peut néanmoins prendre contact avec les logiciels libres en restant sur son système propriétaire : de nombreux logiciels libres existent aussi sous Windows.¹⁹

¹⁷ cf. *Documentation de Linux*.

¹⁸ cf. Linux Center : index de pages Web sur le Linux.

¹⁹ cf. par exemple Virtually Unix.

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Commission informatique de la CNT
Le logiciel libre : une alternative « anarchiste » ?

fr.theanarchistlibrary.org